

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RUE DE LA MOULINE
DU LUNDI 27 SEPTEMBRE AU LUNDI 18 OCTOBRE 2021 INCLUS
N° 2021_ARR_0523**

Le Maire de Castelsarrasin, Conseiller Départemental de Tarn-et-Garonne,
VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

VU la demande de l'entreprise CIRCET, qui sollicite l'autorisation de réglementer la circulation et le stationnement, pour effectuer des travaux génie civil suite de fourreaux en partie publique, rue de la Mouline, du lundi 27 septembre au lundi 18 octobre 2021 inclus,

CONSIDÉRANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, sur la voie concernée,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : DU LUNDI 27 SEPTEMBRE AU LUNDI 18 OCTOBRE 2021 INCLUS, la circulation des véhicules sera alternée manuellement rue de la Mouline, au droit du chantier, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : DU LUNDI 27 SEPTEMBRE AU LUNDI 18 OCTOBRE 2021 INCLUS, le stationnement des véhicules sera interdit rue de la Mouline, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 2, sera considéré comme abusif et gênant aux termes des articles R.417-9 à R.417-13 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate aux frais du propriétaire du véhicule en infraction.

ARTICLE 4 : Pour être applicable, le présent arrêté devra être apposé sur le pare-brise du véhicule pendant la période indiquée à l'article 2.

ARTICLE 5 : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise CIRCET, qui devra également en assurer la maintenance.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Entreprise CIRCET – 15, impasse Marcel Paul – 31770 TOURNEFEUILLE.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la notification



Castelsarrasin, le 10 septembre 2021.

Par délégation du MAIRE,
S. DURRENS
Adjoint au Maire.